



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

**RECTIFICATIF PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
SUR LE PROJET BRIDOR À LIFFRÉ**

Par arrêté du 31/01/2022, le préfet informe les habitants de LIFFRE, LA BOUEXIERE, ERCE-PRES-LIFFRE et GOSNE qu'une enquête publique unique sera ouverte du 21 février 2022 (9h) au 23 mars 2022 (18h), sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRIDOR, en vue de construire et d'exploiter une usine de fabrication de pains et viennoiseries située à LIFFRE.

L'enquête publique unique regroupe :

- la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement,
- la demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, la demande de permis de construire, l'étude d'impacts et de dangers, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables gratuitement :

- à la mairie de LIFFRE (version papier) aux heures suivantes : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h / le jeudi de 8h45 à 12h15 / le samedi de 9h30 à 12h30 (*les horaires du lieu d'enquête indiqué ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires liées à la crise du COVID*).

- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2913>
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h afin de permettre la consultation électronique du dossier. *Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.*

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la société BRIDOR, Direction Industrielle/Direction des projets, ZA Olivet à 35530 SERVON-SUR-VILAINE (accueil téléphonique au 02.99.00.11.67, de 14h à 17h).

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- à la mairie de LIFFRE :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête.

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2913>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2913@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2913@registre-dematerialise.fr)

Les courriers électroniques seront publiés sur le registre dématérialisé.

**Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, composée comme suit :**

- Présidente : Mme Camille HANROT-LORE, géographe-urbaniste en retraite

- Membres titulaires :

- M. Gérard PELHATE, agriculteur en retraite,

- M. Guy APPERE, fonctionnaire du ministère de la Défense, en retraite.

**Les membres de la commission d'enquête recevront le public à la mairie de LIFFRE** : le lundi 21 février de 9h à 12h, le samedi 5 mars 9h30 à 12h30, le jeudi 10 mars de 9h à 12h, le mercredi 16 mars de 14h à 17h et le mercredi 23 mars de 15h à 18h.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue des procédures seront ;

- une autorisation environnementale, assortie de prescriptions ou un refus,

- une autorisation de permis de construire, assortie de prescriptions ou un refus.